

## **Construction de la Maison de Quartier de Velotte et de 4 vestiaires - Adoption de l'Avant-Projet Définitif - Autorisation de lancer la consultation des entreprises - Lancement des travaux - Demande de subventions**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : En 2000, la Ville de Besançon décidait l'engagement d'études pour la création d'une Maison de Quartier à Velotte.

Par délibération en date du 3 juillet 2000, le Conseil Municipal a approuvé le programme sommaire, retenu la candidature de l'Architecte Mme BOURGEOIS sur moyens, compétences et références, mandataire du bureau d'étude tout corps d'état BLONDEAU INGENIERIE, et autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Maître d'Ouvrage s'est par ailleurs entouré d'un programmiste, le Cabinet GPCI, d'un contrôleur technique, SOCOTEC, d'un bureau d'étude de sol, SOLEN.

L'opération de construction de la Maison de Quartier rentre dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) et 7 cibles ont été retenues par le Maître d'Ouvrage.

Le programme initial de travaux était défini comme suit :

- la construction d'une Maison de Quartier à Velotte sur un terrain situé entre le terrain de football Henri Joran et le chemin des Journaux

- la construction de 4 vestiaires (les 2 vestiaires situés dans le bâtiment préfabriqué seront démolis).

La surface totale utile validée est de 764 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal du 13 décembre 2001 approuvait un complément initial (la construction de 30 places de parking dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite sur le terrain adjacent en cours d'acquisition).

Un nouveau complément de programme est à intégrer à l'opération. Il comprend la création de sanitaires et d'une salle de repos pour les conducteurs de bus ; ce sera le terminus des bus à Velotte.

Cet espace, dont le coût est estimé à 30 000 € TTC, est construit par la Ville et sera mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

### **Estimation stade avant-projet définitif**

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

#### **Etudes :**

- Honoraires programmiste, BET + Maîtrise d'oeuvre, Contrôle Technique, Coordonnateur SPS, étude de sol : 167 224 € HT soit 200 000 € TTC

**Travaux** : valeur mars 2002

a) programme de base et compléments de programme : 1 220 000 € TTC

b) aménagement des aires de stationnement : 80 000 € TTC

**Total travaux : 1 300 000 € TTC**

**Total Etudes + travaux : 1 500 000 € TTC**

**Planning prévisionnel :**

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation des entreprises : mars 2003
- Choix des entreprises : mai 2003
- Début prévisible des travaux : septembre 2003
- Livraison prévisible des vestiaires : deuxième trimestre 2004
- Livraison prévisible de la maison de quartier : troisième trimestre 2004

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Définitif et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2003 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- solliciter les subventions de l'Etat (dans le cadre de l'Avenir Territoire Saône-Rhin), du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) au titre du Fonds SASTRE, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de l'Agence Départementale de l'Industrie du Bois (ADIB), de l'ADEME, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), du Département du Doubs (au titre de CITE) et de la Région de Franche-Comté.

«**M. Christophe LIME** : Je crois qu'on a beaucoup parlé de proximité ce soir et de réponses en terme de dialogue. Je voulais quand même insister, par rapport au lancement de la construction de cette maison de quartier et de quatre vestiaires sportifs, ce qui démontre bien qu'on peut travailler en toute complémentarité entre les activités culturelles et les activités sportives, pour préciser qu'une très grande concertation est menée avec l'association sportive et l'association qui va gérer demain cette maison de quartier. Nous avons eu 14 rencontres et un débat très fructueux qui nous a permis d'élaborer le projet qui va voir le jour dans les deux prochaines années. L'autre point important, c'est que nous avons travaillé aussi avec la CAGB par rapport à des possibilités d'hébergement de chauffeurs de la CTB et de voie de retournement pour les bus afin de pouvoir trouver des solutions sans obligatoirement pénaliser l'espace au niveau de Velotte. Autre point à signaler, c'est une démarche HQE, donc Haute Qualité Environnementale qui va être développée à l'intérieur de cette maison de quartier, avec 7 cibles dont 3 me semblent extrêmement importantes : une recherche importante dans le cadre des économies d'énergie et il y aura l'installation d'un certain nombre de panneaux solaires pour pouvoir diminuer le coût en terme de gestion de cette maison de quartier, l'entretien tout particulièrement de l'extérieur afin d'éviter des dégradations et avoir une meilleure rentabilité et le meilleur entretien dans le temps de cette maison de quartier, et au niveau de l'acoustique, cette maison de quartier étant située dans un endroit fortement urbanisé, on a donc fortement travaillé pour des nuisances moindres pour l'urbanisme proche.

En ce qui concerne le financement, je tiens à rappeler que nous nous sommes engagés devant les citoyens à mettre 5 millions de francs chaque année dans les maisons de quartiers. L'année dernière nous avons terminé l'extension de la maison de quartier de Saint-Ferjeux. Cette année nous investissons 1,5 million d'euros dans cette opération-là, ce qui représente 760 000 € chaque année, c'est exactement l'engagement que nous avons pris devant nos concitoyens, cela veut donc dire que nous tenons nos promesses et en 2004-2005, nous travaillerons sur un certain nombre de sites, peut-être pas sur des maisons de quartiers mais sur des opérations peut-être de moindre envergure, sur des salles de rencontres qui manquent dans certains quartiers, tout particulièrement les quartiers nouveaux qui se sont développés depuis un certain nombre de mois et d'années et qui n'ont pas aujourd'hui de lieux de rencontres. Ces quartiers-là ne sont pas oubliés.

**M. LE MAIRE :** Effectivement, il y a des quartiers qui n'ont pas de lieux de rencontres, entre autres les quartiers nouveaux. Je pense par exemple aux Tilleroyes, aux Montboucons. On devra, dans le cadre de ce mandat, prendre en compte ces besoins car il y a une réelle demande».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 11 février 2003.*